



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

**COMMUNE DE LOIRON-RUILLÉ
(MAYENNE)**

SÉANCE DU 04 OCTOBRE 2022

Date d'affichage : 29/09/2022

Date de la convocation : 29/09/2022

NOMBRE DE CONSEILLERS

En Exercice	27
Présents	21 de 20h30 à 20h49 - 22 à partir de 20h50
Absents	06 de 20h30 à 20h49 - 05 à partir de 20h50
Votants	21 de 20h30 à 20h49 - 22 à partir de 20h50

L'an deux mille vingt-deux, le quatre du mois d'octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de LOIRON-RUILLÉ dûment convoqué, s'est réuni à la mairie de LOIRON-RUILLÉ, au 13 rue du Docteur Ramé (LOIRON), sous la présidence de Monsieur Bernard BOURGEOIS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 SEPTEMBRE 2022

Présents : M. Bernard BOURGEOIS, M. Gérard JALLU, Mme Isabelle GROSEIL, M. Christian GRIVEAU, Mme Sylvie BLOT, M. Louis GUEROT, Mme Florence MARTINAT, M. André MAUDET, M. Jean-Luc CHAPLET, M. Michel LABBÉ, Mme Annette PIVERT, M. Christian CORRAIE, M. Martial CHAINEAU, M. Michel PLANCHENAULT, M. Jean-Claude HIVERT, Mme Sandrine GLET, ~~Mme Frédérique GOURDIN~~, Mme Laëtitia BARROCHE, Mme Laëtitia PICHON, M. Olivier ROUSSEAU (à partir de 20h50), Mme Chrystèle FOUCHER, ~~Mme Christina BEAUGEARD~~, ~~Mme Virginie GARDAN~~, Mme Aurélie HARDY, M. Anthony BRUNEL, M. Clément WATTIAUX, ~~Mme Tiphaine ROCHER-LEVEQUE~~.

Absents : Mme Frédérique GOURDIN, Mme Christina BEAUGEARD, Mme Virginie GARDAN, M. Clément WATTIAUX, Mme Tiphaine ROCHER-LEVEQUE.

Délégations : Néant.

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Annette PIVERT est élue, à l'unanimité, secrétaire de séance.

Validation du conseil municipal du 06 septembre 2022 :

Le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance du 06 septembre 2022.

Ordre du jour :

Compte-rendu des décisions prises par le maire en vertu de ses délégations.

- 01) Avis enquête publique Monsieur Maxime ROUSSEAU - Exploitation d'un élevage avicole (AHUILLÉ) - Installations classées pour la protection de l'environnement
- 02) Renouvellement d'un bail rural - Terrains communaux
- 03) Admission créance éteinte et créances en non-valeur
- 04) Modalités d'accomplissement de la journée de solidarité
- 05) Suppression d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2^e classe
- 06) Questions diverses

- Fermeture de l'épicerie « L'Épicière » à Ruillé prochainement
- Retour sur la formation « Gestes qui sauvent » qui a eu lieu 13 septembre 2022
- Terrain synthétique - Réunion avec Laval Agglomération le 14/10/2022
- Logement du presbytère - Inauguration le 29/09/2022 à 16h00
- Ecole Jean Moulin - Réunion le 17/10/2022 à 14h00 - Rénovation énergétique
- Travaux vestiaire de foot (commission + projet futur) le 20/10/2022 à 17h00
- Commission Communication le 19/10/2022 + Distribution du bulletin municipal en cours d'acheminement
- 20/10/2022 : Conseil d'école Robert TATIN (Ruillé)
- 10/10/2022 : Commission Vie associative à 20h30
- 17/10/2022 : Réunion avec les associations à 20h30 +
- Inauguration du Quarante à Laval (le conservatoire) - Semaine du 18 au 27 novembre 2022.
- Spectacle à la fonderie de Port-Brillet - 3 jours : 10-11-12 novembre 2022 - Créneau horaire de 30 minutes - Réservation auprès du Théâtre de Laval
- Projet culturel du territoire (Présentation dans chaque commune)
- 01/10/2022 de 10h00 à 12h00 : Nettoie ton village : 23 kg de déchets ramassés et 30 participants (dont 6 enfants)
- 23/10/2022 : Randonnée - 2 départs : 09h30 et 10h00
- 03/12/2022 : Installation d'un sapin naturel avec le Téléthon + décoration prévue avec des ateliers à la médiathèque
- Curage des fossés réalisé
- Rue du Docteur Ramé : 1^{ère} réunion à prévoir
- Budget communal : Point sur le fonctionnement, l'investissement et les éventuelles subventions possibles
- Mayenne Fibre : Relance auprès du service pour avoir des précisions sur le déploiement de la fibre
- 2 arrivées de personnel au sein des services techniques
- Commerce : Marchand de fruits et légumes le samedi matin au marché
- Logement de la Poste : abandon du projet
- 11 et 12 octobre 2022 : Accueil d'un cirque « Place Chantepie »
- Terrain à la Tannerie (Loiron) : proposition
- Visite de sécurité au complexe de loisirs avec le SDIS et la Préfecture (début octobre) - Prochaine visite le 20/10/2022
- Ecole Robert Tatin (Ruillé) : Fin des travaux prévue en fin d'année 2022

COMMUNICATION DES DECISIONS

(Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

DCM/22 /022	28/09 /2022	SERVICE ENFANCE JEUNESSE	Fixation des tarifs jeunesse pour les animations pendant les vacances d'août.	Sortie mystère ! : entre 11,00 € et 13,00 € Sortie Laser Game : entre 24,00 € et 26,00 €
DCM/22 /023	28/09 /2022	SERVICE ENFANCE JEUNESSE	Fixation des tarifs jeunesse pour les animations jeunesse d'octobre 2022.	Buffet wrap : entre 2,00 € et 3,00 €
DCM/22 /024	28/09 /2022	SERVICE POPULATI ON	Convention de mise à disposition d'équipements (mobilier) entre la Commune de Loiron-Ruillé et l'Ecole Saint Joseph à compter du 01/09/2022 au 07/07/2023	Le mobilier est mis à disposition à titre gracieux par la Commune auprès de l'Ecole

- Entretien courant - Ecole Jean Moulin (du 01/09 au 09/09) + Complexe sportif + Salle des fêtes

Signature d'un devis avec AMIDOU → 487,50 € HT - 97,50 € TVA - 585,00 € TTC

- Entretien courant - Ecole Jean Moulin (du 12/09 au 30/09) + Complexe sportif

Signature d'un devis avec AMIDOU → 1 218,00 € HT - 243,60 € TVA - 1 461,60 € TTC

- Curage de fossés

Signature d'un devis avec TRAM TP → 14 200,00 € HT - 2 840,40 € TVA - 17 040,00 € TTC

- Travaux éclairage public

Signature d'une proposition avec TEM 53 → 165,05 € HT - 33,01 € TVA - 11,88 € Frais de maîtrise d'œuvre - 209,94 € TTC

- Plan de fertilisation 2022

Signature d'un devis avec VERALIA → 4 280,10 € HT - 118,00 € TVA 10 % - 619,20 € TVA 20 % - 1 716,00 € TTC

- 5 clés - « Pass général » G190CD 1000

Signature d'une proposition avec BOSCHAT LAVEIX → 141,25 € HT - 28,25 € TVA -
- 169,50 € TTC

- 5 clés - « Pass général » - 6 ARC 99901

Signature d'une proposition avec COURCIER SAS → 283,40 € HT - 56,68 € TVA -
- 340,08 € TTC

- Déplacement d'un poteau d'incendie

Signature d'une proposition avec SUEZ → 1 319,24 € HT - 263,85 € TVA - 1 583,09
€ TTC

- Matériels (grillages, poteaux, barres...)

Signature d'une proposition avec PROLIANS → 1 584,07 € HT - 316,81 € TVA -
- 1 900,88 € TTC

**- Travaux électricité - Rue du Docteur Ramé / Zone de Chantepie - Déplacement
d'un compteur**

Signature d'une proposition avec ENEDIS → 4 667,12 € HT - 933,42 € TVA -
- 5 600,54 € TTC

**- Avenant n° 001-2022 au contrat d'abonnement - Vérification du désenfumage
- Contrôle annuel des alarmes incendies**

Signature d'une proposition avec APAVE → 130,00 € HT

- Matériels (batteuses, serrures)

Signature d'une proposition avec ROIMIER TESNIERE → 225,93 € HT - 45,19 €
TVA - 271,12 € TTC

- Interrupteurs volets roulants

Signature d'une proposition avec DISTRILEC → 232,50 € HT - 46,50 € TVA - 279,00
€ TTC

DECISION L 2122-22 - REFUS DE PREEMPTER -

Date	N°	PARCELLES	ADRESSE
31/08/2022	284	194 B	6 rue Principale
31/08/2022	339	194 B	rue Principale
06/09/2022	1328	B	rue de la Grenouillère

**OBJET : AVIS ENQUÊTE PUBLIQUE MONSIEUR MAXIME ROUSSEAU -
EXPLOITATION D'UN ELEVAGE AVICOLE (AHUILLÉ) - INSTALLATIONS
CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

Vu l'arrêté préfectoral en date du 19 août 2022, prescrivant l'ouverture d'une enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale présentée par M. Maxime ROUSSEAU, situé au lieu-dit « La Grande Cogonnière » à Ahuillé (53940) ;

Vu la note explicative de synthèse, transmise avec la convocation en date du 29 septembre 2022 aux conseillers municipaux ;

Monsieur le Maire expose que Monsieur Maxime ROUSSEAU, situé au lieu-dit « La Grande Cogonnière » à Ahuillé (53940), a déposé en Préfecture une demande d'autorisation environnementale, en vue d'exploiter un élevage avicole comprenant 55 520 emplacements volailles, à cette même adresse, avec épandage sur les communes d'Ahuillé, Courbeveille, Cosmes, Houssay, Quelaines-Saint-Gault, Montigné-le-Brillant, Nuillé-sur-Vicoin et Origné ;

La demande d'autorisation est soumise à enquête publique du mercredi 21 septembre 2022 à 09h00 au jeudi 20 octobre 2022 à 18h00 sur la commune d'Ahuillé.

Le dossier et le registre d'enquête sont disponibles à la mairie d'Ahuillé (la description du projet est accessible sur le site dédié : <http://www.mayenne.gouv.fr> - rubrique « Politiques publiques », onglet « Environnement, eau et biodiversité », puis

« Installations classées », « installations classées agricoles », « autorisation ». Un commissaire enquêteur a été désigné et siègera à la Mairie d'Ahuillé.

Monsieur le Maire indique que le Conseil Municipal est invité à formuler un avis sur ce projet et précise que ne peuvent être pris en considération que les avis exprimés dès l'ouverture de l'enquête et au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture du registre d'enquête.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

Article 1^{er} : EMET un avis favorable à la demande d'autorisation déposée par Monsieur Maxime ROUSSEAU, situé au lieu-dit « La Grande Cogonnière » à Ahuillé (53940), concernant une demande d'autorisation environnementale, en vue d'exploiter un élevage avicole comprenant 55 520 emplacements volailles, à cette même adresse, avec épandage sur les communes d'Ahuillé, Courbeveille, Cosmes, Houssay, Quelaines-Saint-Gault, Montigné-le-Brillant, Nuillé-sur-Vicoin et Origné.

Article 2 : CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires pour la conduite à bonne fin de la présente délibération.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

OBJET : RENOUVELLEMENT D'UN BAIL RURAL - TERRAINS COMMUNAUX

Monsieur le Maire fait savoir aux membres du conseil municipal que Monsieur Eric MAUDET, locataire de terrains communaux, dont le bail expire le 31/10/2022, demande le renouvellement de celui-ci, pour une durée de 9 ans, à compter du 01/11/2022.

La surface des terres cadastrées D n°287 et ZA n°1 est de 8ha 50a 54ca et le prix de location fixé à 1 364,08 € en 2022 est révisable chaque année.

Monsieur André MAUDET quitte la séance et ne participe pas au vote.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

Article 1^{er} : DONNE son accord pour le renouvellement d'un bail rural - terrains communaux selon les modalités énoncées ci-dessus.

Article 2 : CHARGE Monsieur le Maire d'établir le nouveau bail et de le signer.

Article 3 : CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires pour la conduite à bonne fin de la présente délibération.

OBJET : PERTE SUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

1. PROPOSITION DE CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR (COMPTE 6541) :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que des sommes dues à la commune sur les exercices 2017, 2019 et 2020 n'ont pu être recouvrées en raison de poursuites sans effet ou d'un seuil inférieur aux poursuites.

Ces sommes correspondent à des dettes d'encart publicitaire sur le guide pratique, de pesée de la bascule publique, de la facturation enfance et de l'entretien des parties communes dans le cadre d'une location.

En conséquence, il y aurait lieu d'admettre en non-valeur ces sommes pour un montant total de 99,89 €.

Vu l'état de présentation en non-valeur du Service Gestion Comptable (SGC) de Laval en date du 22 septembre 2022 ;

2. PROPOSITION DE CREANCES ETEINTES (COMPTE 6542) :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'en raison d'une procédure de redressement judiciaire/liquidation judiciaire, une dette ne pourra être recouvrée. En conséquence, il y aurait lieu d'admettre cette somme en créance éteinte, pour un montant total de 50,00 €.

Cette somme correspond à une dette de droit de place sur le marché relevant de l'exercice 2021.

Vu l'état de présentation de la créance éteinte du Service Gestion Comptable (SGC) de Laval en date du 26 septembre 2022 ;

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

Article 1^{er} : DECIDE l'admission en non-valeur ainsi qu'en créances éteintes des montants ci-dessus visés.

Article 2 : CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires pour la conduite à bonne fin de la présente délibération.

OBJET : MODALITES D'ACCOMPLISSEMENT DE LA JOURNÉE DE SOLIDARITÉ

Vu le code général de la fonction publique, notamment en ses articles L621-11 et L621-12, 2° ;

Vu l'avis du comité technique en date du 23 septembre 2022,

Considérant que cette journée de solidarité peut être accomplie suivant les modalités suivantes :

- 1° le travail d'un jour férié précédemment chômé autre que le 1^{er} mai,
- 2° tout autre modalité permettant le travail de sept heures précédemment non travaillées, à l'exclusion des jours de congé annuel.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

Article 1 : Objet

La présente délibération règle les modalités d'accomplissement de la journée de solidarité.

Article 2 : Modalités d'accomplissement

Le conseil municipal décide d'instaurer la journée de solidarité selon le dispositif suivant :

Chaque agent à temps complet devra effectuer au cours de chaque année civile, 7 heures de travail supplémentaires.

Pour les agents à temps partiel et à temps non complet, la durée de 7 heures sera proratisée en fonction de la durée hebdomadaire de travail.

Ces dispositions prendront effet à compter du 01/11/2022 et seront applicables aux fonctionnaires et stagiaires, ainsi qu'aux contractuels.

Article 3 : Exécution et voies et délais de recours

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

OBJET : SUPPRESSION D'UN EMPLOI D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2^E CLASSE

Vu le code général de la fonction publique, titre I du livre III ;

Vu le code général de la fonction publique, titre II du livre III et notamment les articles L. 320-1 à 327-12 ;

Vu le budget de la collectivité ;

Vu le tableau des effectifs existant ;

Vu l'avis du comité technique en date du 23 septembre 2022,

Considérant la mobilité de l'agent au sein de la Médiathèque et son souhait d'être intégré dans la filière correspondant à son nouvel emploi,

Le Maire propose à l'assemblée :

La suppression d'un emploi d'agent administratif.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'année 2022 au chapitre 012.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

Article 1 : DECIDE DE SUPPRIMER à compter du 1er octobre 2022, le poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet est supprimé.

Article 2 : MODIFIE le tableau des emplois et des effectifs selon les modalités énoncées ci-dessus.

Article 3 : AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à la conduite à bonne fin de la présente délibération.

AFFAIRES DIVERSES

- Fermeture de l'épicerie « L'Epicière » à Ruillé prochainement
- Retour sur la formation « Gestes qui sauvent » qui a eu lieu 13 septembre 2022
- Terrain synthétique – Réunion avec Laval Agglomération le 14/10/2022
- Logement du presbytère – Inauguration le 29/09/2022 à 16h00
- Ecole Jean Moulin – Réunion le 17/10/2022 à 14h00 – Rénovation énergétique
- Travaux vestiaire de foot (commission + projet futur) le 20/10/2022 à 17h00
- Commission Communication le 19/10/2022 + Distribution du bulletin municipal en cours d'acheminement
- 20/10/2022 : Conseil d'école Robert TATIN (Ruillé)
- 10/10/2022 : Commission Vie associative à 20h30
- 17/10/2022 : Réunion avec les associations à 20h30 +
- Inauguration du Quarante à Laval (le conservatoire) – Semaine du 18 au 27 novembre 2022.
- Spectacle à la fonderie de Port-Brillet – 3 jours : 10-11-12 novembre 2022 – Créneau horaire de 30 minutes – Réservation auprès du Théâtre de Laval
- Projet culturel du territoire (Présentation dans chaque commune)
- 01/10/2022 de 10h00 à 12h00 : Nettoie ton village : 23 kg de déchets ramassés et 30 participants (dont 6 enfants)
- 23/10/2022 : Randonnée – 2 départs : 09h30 et 10h00
- 03/12/2022 : Installation d'un sapin naturel avec le Téléthon + décoration prévue avec des ateliers à la médiathèque
- Curage des fossés réalisé
- Rue du Docteur Ramé : 1^{ère} réunion à prévoir
- Budget communal : Point sur le fonctionnement, l'investissement et les éventuelles subventions possibles
- Mayenne Fibre : Relance auprès du service pour avoir des précisions sur le déploiement de la fibre
- 2 arrivées de personnel au sein des services techniques
- Commerce : Marchand de fruits et légumes le samedi matin au marché
- Logement de la Poste : abandon du projet
- 11 et 12 octobre 2022 : Accueil d'un cirque « Place Chantepie »
- Terrain à la Tannerie (Loiron) : proposition
- Visite de sécurité au complexe de loisirs avec le SDIS et la Préfecture (début octobre) – Prochaine visite le 20/10/2022
- Ecole Robert Tatin (Ruillé) : Fin des travaux prévue en fin d'année 2022

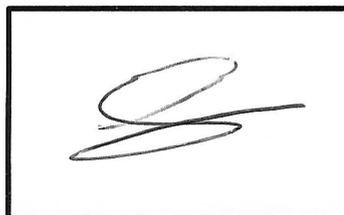
Après échanges sur les informations diverses et plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire lève la séance à 22h35.

LE MAIRE

LA SECRETAIRE DE SEANCE

BERNARD BOURGEAIS

ANNETTE PIVERT



Commune de LOIRON-RUILLÉ
Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 4 octobre 2022

Numéro d'ordre	Objet
2022-064	Avis enquête publique Monsieur Maxime ROUSSEAU - Exploitation d'un élevage avicole (Ahuillé) - Installations classées pour la protection de l'environnement
2022-065	Renouvellement d'un bail rural - Terrains communaux
2022-066	Perte sur créances irrécouvrables
2022-067	Modalités d'accomplissement de la journée de solidarité
2022-068	Suppression d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2 ^e classe

